Département de
Meurthe et Moselle

Mairie
de MARBACHE
64 rue Clemenceau
54820 Marbache
Tél : 03 83 24 90 18
Fax : 03 83 24 98 41

ARRÊTÉ N° 15-2015
AUTORISANT DE DÉFILER
SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire de la commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2212.2 et L 2212.3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'organisation de la Cérémonie Commémorative du « 8 mai 1945 »,

ARRÊTE

Article 1 : A l'occasion de cette cérémonie, l'Harmonie de l'Avant-Garde, la Municipalité et les participants seront autorisés à défiler le **vendredi 8 Mai 2015** selon l'itinéraire suivant :

Départ	11h15	Mairie rue Clemenceau rue Aristide Briand Monuments aux Morts place des Maréchaux de France

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule est interdit :

place des Maréchaux de France
le vendredi 8 mai 2015 à partir de 7h00
sauf la caravane et le camping de Monsieur David LAMBING, forain

Article 3 : L'itinéraire devra être scrupuleusement respecté, le cortège devra impérativement emprunter ces rues en causant le moins de gêne possible.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie de FROUARD, ainsi que la Brigade Intercommunale du Bassin de POMPEY seront chargées de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Brigade de la Gendarmerie de FROUARD,
- Brigade Intercommunale du Bassin de POMPEY,
- Centre de Secours de POMPEY,
- Organisateurs,
- Presse locale,
- Affichage.

MARBACHE, le 13 avril 2015

Le Maire,
Jean-Jacques MAXANT

MAIRIE DE MARBACHE
Meurthe et Moselle

0039547